

Extrait du Registre aux délibérations du Conseil Communal de Junglinster

Séance publique du 04 avril 2025

Date de l'annonce publique de la séance : 28 mars 2025
Date de la convocation des conseillers : 28 mars 2025

Présents : Ries, bourgmestre, Baum; Breden, Boden, Chergui, Degraux, Estgen, Haas, A. Schroeder, M. Schroeder, Trierweiler et Weber conseillers ;
Waterkeyn, secrétaire

Absent et excusé : Schmitz, échevin

1 délégation : Schmitz, conseiller déléguant – Weber, conseiller délégataire

N° ordre du jour :16

Objet : Fixation de prix de location des emplacements de stationnement et du local commercial pour le complexe résidentiel « FAGUS » au centre « JongMëtt » à Junglinster

Le Conseil Communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la délibération du conseil communal du 20 novembre 2020 portant approbation de l'avant-projet définitif et devis concernant la construction d'une résidence et de maisons uni- et bi-familiales à Junglinster au centre « JongMëtt » au montant de 12.163.135,01.-€ TTC dûment approuvée par l'autorité de tutelle en date du 08 décembre 2020 sous référence D/35/2020 ;

Vu la délibération du conseil communal du 29 avril 2022 portant approbation d'un crédit supplémentaire pour le projet de construction d'une résidence et de maisons uni- et bi-familiales à Junglinster au centre « JongMëtt » ;

Vu la délibération du conseil communal du 29 avril 2022 portant fixation des prix de vente des logements pour le projet de construction au centre « JongMëtt » à Junglinster ;

Vu la délibération du conseil communal du 25 octobre 2024 portant adaptation du prix de vente des maisons unifamiliales pour le projet de construction au centre « JongMëtt » à Junglinster ;

Considérant que 14 emplacements de stationnement et un local commercial appartenant au complexe résidentiel « FAGUS » sont disponibles à la location ;

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins de fixer les prix de location des emplacements de stationnement et du local commercial pour le complexe résidentiel « FAGUS » au centre « JongMëtt » à Junglinster ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi :

décide à l'unanimité des voix :

de fixer les prix de location des emplacements de stationnement et du local commercial pour le complexe résidentiel « FAGUS » au centre « JongMëtt » à Junglinster comme suit :

Emplacement de parking	160 EUR/mois
Local commercial	23 EUR/m2/mois

Ainsi délibéré à Junglinster, date qu'en tête.

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme,

Junglinster, le 04 avril 2025

Le bourgmestre

le secrétaire

